

CONSEIL MUNICIPAL DE PARÇAY-MESLAY

Séance du jeudi 27 juin 2024

Délibération n° 2024-43

Objet : Garantie d'emprunt accordée par la Commune à TOURS HABITAT OPH - Contrat de prêt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement et l'acquisition en V.E.F.A de six maisons individuelles dans le cadre de la ZAC LA LOGERIE

Membres en exercice :	19
Présents :	14
Pouvoirs :	5
Absent excusé :	0
Votants :	19

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

- 19 VOIX POUR
- 0 VOIX CONTRE
- 0 ABSTENTION

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Acte certifié exécutoire :

- date transmission au contrôle de légalité : 28/06/2024
- date de publication : 28/06/2024

Pour extrait conforme,

Fait et délivré les jours, mois et an ci-dessus

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Parçay-Meslay, légalement convoqués le vingt-et-un juin, se sont réunis en séance publique, en Mairie principale, sous la présidence de Monsieur Bruno FENET, Maire.

Présents :

Monsieur Bruno FENET, Madame Agnès NARCY, Madame Christine BOULAY, Monsieur Damien MORIEUX, Madame Eugénie TERRIEN, Monsieur Jean-Marie GALPIN, Madame Stéphanie BORREGA, Madame Angélique BOUÉ, Madame Sophie CARTIER, Monsieur Jean-Marc GILET, Monsieur Jean-Pierre GILET, Monsieur Jean-Dominique MARCHADIER, Monsieur Géraud PAPON, Monsieur Matthieu TABURET.

Ont donné pouvoir à :

Madame Marie-Christine CAUWET à Madame Angélique BOUÉ, Monsieur Gérard BLANCHARD à Madame Sophie CARTIER, Monsieur Laurent MARCHAIS à Monsieur Matthieu TABURET, Madame Brigitte RICHARD à Monsieur Bruno FENET, Madame Slavica TANKOSKA à Mme Christine BOULAY.

A été élu secrétaire de séance à l'unanimité :

Madame Christine BOULAY.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le 28/06/2024

ID : 037-213701790-20240627-DELIB_2024_43-DE



Madame BOULAY expose :

Tours Habitat O.P.H. (Office Public de l'Habitat) a décidé de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un prêt locatif n° 156466 composé de trois lignes de financement d'un montant total de 1.075.217,00 €, consenti dans le cadre des articles L.351-1 et suivants et R.331-1 à R.331-21 du Code de la construction et de l'habitation, pour le financement de l'acquisition en V.E.F.A. (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) de 6 maisons individuelles dites « La Logerie » situées Rue de la Thibaudière à Parçay-Meslay (37210), dont l'opération a été agréée par délibération en date du 27 novembre 2023.

La Caisse des Dépôts et Consignations subordonne son concours à la condition que le remboursement en capital, à hauteur des quotités indiquées ci-après, augmenté des intérêts, intérêts de retard, indemnité de remboursement anticipé et autres accessoires de l'emprunt, d'un montant de 1.075.217,00 €, soit garanti par Tours Métropole Val de Loire à hauteur de 50 % et par la commune de Parçay-Meslay à concurrence de 50 %. Les cautionnements délivrés par les deux collectivités garantes sont cumulatifs pour garantir le montant total du prêt.

Par délibération du Bureau Métropolitain en date du 10 juin 2024, Tours Métropole Val de Loire a accordé sa garantie à hauteur de 50 %.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 5211-10, L 5111-4 et L 5217-1 et suivants ;

VU le Code de la construction et de l'habitation et les articles L.351-1 et suivants et R.331-1 à R.331-21 ;

VU l'article 2298 du Code civil ;

VU le contrat de prêt n° 156466 en annexe signé entre Tours Habitat O.P.H., ci-après l'emprunteur et La Caisse des Dépôts et Consignations ;

VU la délibération du Bureau Métropolitain de Tours Métropole Val de Loire en date du 10 juin 2024 ;

VU l'avis de la commission finances de la Commune de Parçay-Meslay en date du 20 juin 2024 ;

Sur le rapport de Madame Christine BOULAY, 2^{ème} Adjointe au Maire déléguée aux finances, tel que transmis préalablement aux membres et tel que repris dans la présente ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** d'accorder sa garantie, à hauteur de 50 %, à Tours Habitat O.P.H., pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1.075.217,00 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 156466 constitué de trois lignes du Prêt :


- Prêt PLS : 368.289,00 €
- Prêt PLS Foncier : 241.000,00 €
- Prêt PLS Complémentaire : 465.928,00 €

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de **537.608,50 euros** (Cinq cent trente-sept mille six cent huit Euros et cinquante centimes), augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe faisant partie intégrante de la délibération.

L'affectation est la suivante :

Envoyé en préfecture le 28/06/2024
Reçu en préfecture le 28/06/2024
Publié le 28/06/2024
ID : 037-213701790-20240627-DELIB_2024_43-DE



**PLS - 5569955**

- Montant du prêt : 368.289,00 €
- Durée de la période d'amortissement : 40 ans
- Échéances : annuelles
- Index : livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 111 points de base.
- Taux annuel de progressivité : 0 %
- Double révisabilité

PLS Foncier - 5569954

- Montant du prêt : 241.000,00 €
- Durée de la période d'amortissement : 50 ans
- Échéances : annuelles
- Index : livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 111 points de base.
- Taux annuel de progressivité : 0 %
- Double révisabilité

PLS Complémentaire - 5569956

- Montant du prêt : 465.928,00 €
- Durée de la période d'amortissement : 40 ans
- Échéances : annuelles
- Index : livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 111 points de base.
- Taux annuel de progressivité : 0 %
- Double révisabilité

Ce prêt est destiné au financement de l'acquisition en V.E.F.A. (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) de 6 maisons individuelles dits « La Logerie » situées Rue de la Thibaudière à Parçay-Meslay (37210).

- **DIT** que la garantie de la Commune de Parçay-Meslay est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Tours Habitat O.P.H. dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;

- **DIT** que la Commune de Parçay-Meslay s'engage à effectuer le paiement en lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre recommandée, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement, au cas où l'organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus ;

- **DIT** que la Commune de Parçay-Meslay s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt ;

- **DIT** que la Commune disposera d'un droit de réservation réglementaire et ce, dans la limite des 20 % réservés aux collectivités locales ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire de Parçay-Meslay à intervenir au contrat de prêt au nom de la Commune de Parçay-Meslay.

Le secrétaire de séance,



Christine BOULAY

Le Maire,



Bruno FENET